

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'Economie,  
des Finances et de la Souveraineté  
industrielle et numérique

---

## **Avenant n° 1 à la Convention de délégation de gestion du 6 avril 2020 sur le Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) entre le Secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (SGMEF), la Direction des affaires juridiques (DAJ), la Direction des achats de l'Etat (DAE) et l'Agence pour l'informatique financière de l'Etat (AIFE)**

NOR : ECOP2335552X

### **Entre**

Le secrétariat général des ministères économiques et financiers, représentée par Madame Anne BLONDY-TOURET, secrétaire générale, en sa qualité de responsable de l'**UO 0349-CDBU-CEFI « SG ministères économiques et financiers »** du BOP « *Transformation de l'action publique* » du programme 349 « *Fonds pour la transformation de l'action publique* », désignée sous le terme de "**délégrant**", d'une part,

### **Et**

La Direction des affaires juridiques (DAJ), représentée par Madame Laure BEDIER, directrice de la DAJ,  
La Direction des achats de l'Etat (DAE), représentée par Monsieur François ADAM, directeur de la DAE,  
L'agence pour l'Informatique Financière de l'Etat (AIFE), représentée par Madame Armelle DEGENEVE, directrice de l'AIFE,

Désignés sous le terme de "**délégataires**", d'autre part,

**Vu** le décret 2004-1085 du 14 janvier 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat et le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** la Convention de délégation de gestion en date du 06 avril 2020,

**Il est convenu ce qui suit :**

### **Article 1 : objet du présent avenant**

Le présent avenant a pour objet de prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 la durée de la convention de délégation de gestion du 06 avril 2020 signée entre le Secrétariat général des ministères économiques et financiers (SGMEF) et la Direction des affaires juridiques (DAJ), la Direction des achats de l'Etat (DAE) et l'Agence pour l'informatique financière de l'Etat (AIFE), dans le cadre du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP).

### **Article 2 : durée du présent avenant**

Le présent avenant prend effet dès sa signature par l'ensemble des parties concernées. La délégation est reconduite tacitement par période d'un an.

### **Article 3 : article d'exécution**

Le présent avenant est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 28/12/2023

Le délégué, pour le Secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,	Le Chef du bureau SAFI 2E Christian FALCONNET
Le délégué, pour la Direction des affaires juridiques,	La Directrice de la DAJ Laure BEDIER
Le délégué, pour la Direction des achats de l'Etat,	La Directrice du DCCB Claire DARCHY
Le délégué, pour l'Agence pour l'informatique financière de l'Etat,	La Secrétaire générale de l'AIFE Armelle DEFONTAINE